

DEMANDE D'AUTORISATION A DIRIGER UNE THESE - ADT

Formulaire et pièces justificatives à retourner à l'école doctorale

INFORMATIONS SUR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT A L'ADT

Civilité

NOM

Prénom

Email

Grade / qualité

Unité de recherche

Faculté de rattachement / Institut (S&H/Sciences/Santé/IPGP)

Date prévisionnelle de soutenance de l'HDR

Faculté de Santé : la soutenance d'HDR devra intervenir dans l'année de la demande de l'ADT. En signant ce formulaire, vous vous engagez à soutenir votre HDR au plus tard dans un an.

INFORMATIONS SUR LE PROJET DOCTORAL

Doctorant / Doctorante

Civilité

NOM

Prénom

Année universitaire de 1ère inscription

Spécialité de doctorat

Intitulé du projet doctoral

Ecole doctorale de rattachement

<p>Le candidat ou la candidate</p> <p>NOM : <input type="text"/></p> <p>Prénom : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> J'atteste ne pas avoir obtenu d'ADT de l'université avant la présente demande</p> <p>Date : <input type="text"/></p> <p>Signature :</p>	<p>Proposition de l'école doctorale</p> <p>Joindre un courrier étayant la proposition</p> <p><input type="checkbox"/> Propose <input type="checkbox"/> Ne propose pas</p> <p>Date : <input type="text"/></p> <p>Nom : <input type="text"/></p> <p>Signature :</p>
<p>Avis du Collège des écoles doctorales</p> <p><input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable</p> <p>Date : <input type="text"/></p> <p>Pour le bureau du Collège des écoles doctorales et par délégation</p> <p>Signature :</p>	<p>Avis de la Commission recherche <input type="text"/></p> <p>D'après la délibération de la commission</p> <p><input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable</p> <p>Date : <input type="text"/></p>
<p>Autorisation administrative</p> <p>Le Président de l'Université Paris Cité</p> <p>Autorise</p> <p><input type="text"/></p> <p>à diriger la thèse de</p> <p><input type="text"/></p> <p>pendant la durée de la thèse sans être titulaire de l'habilitation à diriger des recherches en raison de ses compétences scientifiques.</p> <p>Cette autorisation n'est valable qu'une seule fois.</p> <p>Pour le Président de l'Université Paris Cité et par délégation,</p> <p>Mariel Fayemi Directrice du pôle Collège des écoles doctorales et HDR</p> <p>Cachet et signature :</p>	

INFORMATIONS IMPORTANTES

L'ADT n'est accordée qu'une fois par l'Université Paris Cité, pour un doctorant ou une doctorante et pour un seul projet de recherche doctoral. Elle doit être demandée dans l'établissement d'inscription du futur doctorant ou de la future doctorante.

Les commissions d'instruction évalueront attentivement l'adéquation du projet doctoral et le profil scientifique du candidat ou de la candidate à l'ADT.

En fonction de votre unité de recherche et de votre école doctorale de rattachement, la demande d'ADT sera traitée par la commission recherche de la faculté concernée.

Les demandes d'ADT doivent être faites **pour la première année de thèse** du doctorant ou de la doctorante.

Les demandes d'ADT pour être codirecteur ou codirectrice de thèse, avec un-e directeur-riche titulaire de l'HDR ne sont pas acceptées : dans ce cas, un co-encadrement officiel doit être envisagé. Celui-ci sera modifié en codirection si l'HDR est soutenue au cours de la thèse.

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'ADT

1. Le formulaire de demande d'ADT avec signature de la candidate ou du candidat à l'ADT ;
2. Une copie du diplôme national de doctorat ou d'un autre diplôme conférant le grade de docteur ;
3. Un courrier de la part du candidat motivant la demande d'ADT (1 page maximum) ;
4. Le curriculum vitae du candidat, incluant :
 - ⇒ La liste des publications ;
 - ⇒ La liste des doctorantes et doctorants co-encadrés ;
5. Le projet de recherche doctoral (5 pages maximum) ;
6. Le curriculum vitae de la ou du doctorant ;
7. Le courrier de l'école doctorale étayant la demande d'ADT
8. Dans le cas d'une demande relevant de la Faculté de Santé, joindre :
 - ⇒ Une lettre d'engagement à soumettre une candidature à l'HDR au cours de la première année de thèse de la ou du doctorant (avec votre date prévisionnelle de soutenance).

CALENDRIER

Les dossiers complets doivent être transmis par les écoles doctorales au collège des écoles doctorales **jusqu'au 08/09/2025**, pour une thèse débutant en 2025/2026.

Au-delà de cette date, le CED ne pourra traiter les demandes d'ADT.

Les demandes arrivant avant le 08/09/2025 seront traitées au fil de l'eau.

La demande d'ADT doit être déposée auprès de l'école doctorale avant la première inscription du doctorant ou de la doctorante. Il est conseillé de faire cette demande au moins 3 mois avant la date envisagée d'inscription.

A noter : Un doctorant ne peut pas être inscrit sans directeur de thèse HDR ou ayant obtenu une ADT. Il est donc recommandé d'envisager une solution alternative parallèlement à la demande.

[Accédez à l'ensemble de la procédure d'ADT](#)